

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE - ARRONDISSEMENT DE

COMMUNE DE HOUDELAINCOURT**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du MERCREDI 24 février 2021 à 18 heures 30**

Conseillers en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Date de convocation : 19 février 2021
Secrétaire de séance : Carlène CONTET

PRÉSENTS : Rémy BOUR, Jean-Louis ROLIN, Carlène CONTET, Patrick MALINGRE, Ludovic POINTEAUX, Lydie GUIOT, Corinne MENZIN, Damien CHARTON, Thibaut VARNIER, Pamela JACQUOT, Jean-Marie RIVIERE

Avis sur dépôt par l'ANDRA en date du 03 août 2020 du dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique pour le projet de centre de stockage CIGEO

Le Maire rappelle la réunion de présentation du 03 février dernier au conseil municipal relative au dossier de demande par l'ANDRA (Agence Nationale de Déchets Radioactifs) de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) du projet de centre de stockage CIGEO. Il ajoute que l'avis des collectivités est sollicité par la Préfecture et invite l'assemblée à se prononcer ; L'avis ci-dessous est validé à l'unanimité.

Vu le dépôt par l'ANDRA le 3 août 2020 du dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique pour le projet de centre de stockage CIGEO auprès du ministère de la transition écologique,

Vu la saisie pour avis de la commune de Houdelaincourt par la Préfecture de la Meuse en date du 11 janvier 2021,

Vu les dispositions du code de l'environnement sollicitant l'avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet de centre de stockage CIGEO,

Considérant les éléments de l'avis des représentants de la Communauté de communes des Portes de Meuse,

Considérant la présentation du dossier effectuée par l'ANDRA devant les membres du conseil municipal en date du 3 février 2021

Considérant le délai irréaliste alloué pour rendre un avis motivé et exhaustif sur le dossier présenté

Considérant qu'en adéquation avec ses compétences, la commune de Houdelaincourt a ainsi souhaité articuler son projet politique autour de plusieurs axes destinés notamment à organiser l'accueil et le développement de l'habitat en lien avec l'éventualité du projet CIGEO, protéger le cadre de vie en valorisant et réhabilitant les éléments caractéristiques de l'identité rurale de son territoire.

Considérant que ces orientations ne sont en aucun cas une manière pour les élus de la commune de Houdelaincourt de valider ou d'approuver le projet de centre de stockage géologique CIGEO en cours d'étude mais qu'il s'agit essentiellement pour eux de démontrer, au travers de la formalisation d'un projet d'avenir commun, leur volonté d'organiser et non pas subir l'aménagement du territoire.

Considérant que les risques et l'exposition des individus, de l'environnement, se situent au

centre des préoccupations actuelles des populations locales. Qu'il s'agisse de manutention, de Co activité en phase travaux, de transports, de ou de stockage définitif des déchets radioactifs, le risque est une caractéristique intrinsèque du projet CIGEO.

Considérant que le potentiel économique annoncé du projet CIGEO en terme de dynamisme fiscal de de création d'emplois directs ou indirects, ils constituent l'un des apports principaux de ce projet.

Considérant le projet de développement économique du territoire pour l'accompagnement de CIGEO et le fait qu'il est dès maintenant nécessaire de programmer un grand nombre d'actions afin de pouvoir anticiper les travaux nécessaires à l'accueil des populations et aux infrastructures à même de permettre la réalisation du chantier.

Considérant que le déficit d'image lié à l'éventualité du projet CIGEO ne peut être nié.

Considérant le besoin de création de conditions d'accueil propices à l'implantation de nouvelles populations, tout en maintenant l'identité rurale et villageoise d'un territoire relativement préservé.

Considérant que ces actions sont garantes de l'acceptation locale d'un tel projet et qu'il est nécessaire que le territoire d'accueil soit considéré de manière spécifique, les élus de la commune de Houdelaincourt posent au préalable les éléments suivants :

Santé et sécurité des populations

1/ Que toutes les mesures soient prises afin d'assurer la sécurité des populations concernées par le transport des déchets radioactifs jusqu'aux installations de surface :

- Passages à niveaux, traversées de chaussées et itinéraires ferroviaires sécurisés
- Régime d'exploitation, de signalisation et d'espacement des circulations ferroviaires à adapter (favoriser le passage des trains hors les horaires de pointe, le transport scolaire et la nuit)

2/ Qu'une surveillance de la santé des populations et des composantes environnementales (indépendante de l'ANDRA) soit mise en place dès la phase pilote.

3/ Que les conséquences des augmentations significatives des circulations routières en terme d'accidentologie soient étudiées et prise en compte dans les mesures de réduction des impacts. Ces études devront être basées sur les nuisances générées par l'augmentation de la circulation et non pas par les quotas admissibles notamment concernant les routes départementales. Que la ligne de chemin de fer rénovée puisse accueillir des transports de passagers, dans le cadre de la loi mobilité.

4/ Que toute modification éventuelle de l'inventaire des déchets destinés à être gérés par le projet CIGEO soit effectuée après accord de l'ASN et des élus locaux.

Alimentation en eau potable

1/ Que le projet d'alimentation en eau potable de CIGEO prévoit la liaison par notre commune, et intègre et prenne en charge le coût d'exploitation des équipements nouvellement créés.

2/ Qu'une prévision des usages potentiels des volumes d'eaux actuellement disponibles soit réalisée sur la durée de fonctionnement de CIGEO. Celle-ci devra permettre de confirmer le maintien des capacités d'alimentation des besoins des populations et installations futures susceptibles de s'implanter sur le territoire actuellement alimenté par ces ressources.

Mesures compensatoires

1/ Que le mécanisme de suivi de la mise en œuvre des mesures d'évitement, de réduction et de compensation soit précisé.

2/ Que dans ce cadre, l'étude d'impact du projet CIGEO conserve une dimension évolutive, et que les financements du GIP Objectif Meuse puissent alors être revus de manière significative afin de pouvoir prendre en compte les éventuels impacts qui s'avèreraient non

recensés à ce jour.

Aménagement du territoire

L'aménagement du village qui devra s'adapter à l'augmentation de la population n'est pas assez aidé. Les durées d'engagement de subventions par le GIP Objectif Meuse limitées à 2 ou 3 ans, ne permettent pas une projection suffisamment longue dans le temps.

Aucune vision à court ou moyen terme sur la fiscalité de CIGEO ; la commune souhaite être associée aux discussions de mise en œuvre de cette fiscalité.

Incidences économiques

1/ Qu'un soutien technicoéconomique efficace destiné à accueillir localement de nouvelles activités soit proposé au titre des mesures compensatoires.

2/ Qu'une charte emploi et formation reprenant des engagements chiffrés en termes de recrutement et de formation d'habitants du territoire de proximité soit mis en œuvre.

3/ Qu'un observatoire économique du projet destiné à mesurer les retombées locales de CIGEO soit constitué

4/ Que la possibilité de mettre en œuvre des démarches administratives simplifiées facilitant l'aménagement du territoire de proximité soit programmée

5/ Que les marchés de travaux passés par l'ANDRA intègrent des mesures spécifiques permettant d'obliger les prestataires à occuper les logements vacants ou les incitants à s'impliquer dans la réhabilitation et/ou l'adaptation des logements existants.

6/ Que les échelons communaux et intercommunaux soient pris en compte à leurs justes valeurs, et de manière prioritaire, dans le cadre de la répartition de la fiscalité directe locale du projet CIGEO

7/ Qu'il y ait la volonté d'utiliser les infrastructures existantes de la commune, des qualités environnementales soient utilisées le plus souvent possible et maintenues en l'état (voie ferrée, port du canal,...)

A Houdelaincourt, le 26 février 2021

Rémy BOUR,
Maire

